



Avis personnel aux propriétaires et principaux occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites d'une parcelle, les informant qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite.
(art. D.VIII.11 du Code du développement Territorial)

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont FASTNED BELGIË NV demeurant Martelaarslaan 21/302 à 9000 Gand.

Le terrain concerné est situé **Av. Dr-Gaston-Therasse, 1** à **5530 Godinne** et cadastré **division 5, section B n°79B2, 79X**.

Le projet est de type : **Construction d'une station de recharge pour voitures électriques**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ; dérogation Plan de Secteur : implantation en zone agricole

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 15h.

Le dossier peut être consulté en dehors de ces heures exclusivement sur RDV pris 48h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : urbanisme@yvoir.be).

L'enquête publique est ouverte le 30/04/2024 et clôturée le 14/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PU-2024-038 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR, le 14/05/2024 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR.

A Yvoir, le 22 avril 2024

**La Directrice générale,
Joëlle LECOCQ**



**Le Bourgmestre
Patrick EVERARD**